



OUVERTURE DU PORTAIL 2^e d° (Rue des Augustin)

Le Ministère de l'Intérieur demande de porter une attention particulière au renforcement du contrôle d'accès aux établissements scolaires notamment par la présence d'un personnel d'encadrement à l'entrée de l'établissement et par la fermeture des portails.

Il est également demandé aux familles :

- > De ne pas stationner et de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.
- > De ne pas stationner et de ne pas s'attarder dans les cours de l'établissement
- > De respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du portail.



Ne jamais laisser passer d'élèves de collège et lycée en l'absence d'un personnel

Les horaires d'ouverture du portail sont les suivants :

| COLLEGE et LYCEE | LYCEE AVEC BADGE |
|--|-------------------------------|
| 7h45 – 8h20 : OUVERT | |
| 12h05 – 12h30 : OUVERT et SURVEILLE | |
| 13h00 – 13h20 : OUVERT | 11h55 – 13h15 : OUVERT |
| 16h05 – 16h15 : OUVERT et SURVEILLE | |
| 16h50 – 17h30 : OUVERT et SURVEILLE | 17h00 – 18h00 : OUVERT |



Ces règles peuvent évoluer en fonction des règles sanitaires. Le grand portail peut alors être ouvert avec un personnel qui vérifie les masques et le lavage des mains

En dehors de ces temps (dont le mercredi), le portail sera fermé.
Merci de bien vouloir sonner à l'interphone et attendre la lumière verte pour entrer.



NOTE AUX FAMILLES DU 1^{ER} & 2ND DEGRES

Dernièrement, des travaux ont donné lieu à un nouveau parking, rue de l'égalité avec un accès direct à l'établissement réservé aux familles du 1^{er} Degré ainsi qu'aux enseignants et salariés.

A partir du lundi 3.02.2020, vous pourrez stationner et accéder directement à la cour des primaires par le portail prévu à cet effet. Par conséquent, les entrées et sorties des élèves des classes maternelles et élémentaires se feront exclusivement du côté du nouveau parking, rue de l'Egalité. De même, pour les sorties des élèves après le soutien (APC) à 16H50.

Le badgeage ne sera plus effectif sur le portail de la rue des Augustins. Votre badge restera compatible avec le système d'accès du nouveau portail.

Avec le badge, vous pourrez accéder à la nouvelle entrée sur les plages horaires suivantes :

7H15 – 8H45 / 11H30 -11H50 / 13H00 -13H25 / 16H05 -18H35

Le portail sera fermé durant le temps scolaire. Merci de ne pas le bloquer avec des pierres ou tout autre objet.

Vous avez la possibilité de recommander un second badge au secrétariat selon les mêmes modalités. Une caution de 10 euros sera demandée et débitée en cas de perte du badge.

Conformément aux directives du Ministère de l'Intérieur, il est demandé aux familles :

→ De ne pas stationner et de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

→ De ne pas stationner et de ne pas s'attarder dans les cours de l'établissement.

De ce fait, les parents de primaire sont priés de bien vouloir déposer et récupérer leurs enfants (élèves de CM1 compris) dans la nouvelle allée au niveau du portillon central.

Seuls les parents qui amènent et récupèrent leurs enfants en maternelle, à la garderie et en étude sont autorisés à traverser la cour du collège.

La direction du 1^{er} et 2nd degrés demande expressément à tous les parents de ne plus s'attarder dans la cour de collège le matin ou le soir, cet endroit n'étant plus dédié à la dépose et récupération des enfants du 1^{er} degré. Les entrées et sorties doivent être fluides et rapides.

| Pour les familles qui ont des enfants à la fois en maternelle-élémentaire et en collège-lycée : | |
|--|--|
| ✓ | Les entrées du matin et de l'après-midi pourront se faire par le portail du 1 ^{er} degré, rue de l'Egalité. |
| ✓ | La sortie de 11H50 (pour le collège-lycée) se fera uniquement par le portail de la rue des Augustins. |
| ✓ | Concernant les sorties du soir à 16H05 et 16H55 (collège-lycée) : deux possibilités : |
| 1) | Les élèves de collège et lycée peuvent emprunter la sortie par le portail de la rue des Augustins sous le contrôle d'un surveillant, comme d'ordinaire. |
| 2) | Les parents peuvent également récupérer leurs aînés de collège -lycée en salle de permanence à 16H05 et 16H55 pour des raisons de sécurité et de contrôle et emprunter la sortie par le portail, rue de l'égalité. Dans ce cadre, les parents sont autorisés à traverser la cour du collège. |
| ✓ | Vous pourrez préciser votre mode de fonctionnement via une circulaire qui vous sera transmise par la vie scolaire. |

Ce mode de fonctionnement est transitoire dans l'attente de la sécurisation de la Rue de L'Egalité.

A terme, deux accès seront distinctement différenciés :

- l'un pour l'école maternelle - élémentaire : accès par le parking, rue de l'Egalité
- le second pour le collège – lycée : accès par la rue des Augustins

Les élèves dépendant du ramassage scolaire emprunteront, comme d'habitude, le portail de la rue des Augustins, le bus les déposant ou récupérant devant l'établissement.

La direction,
F. BEGASSAT, Chef d'Etablissement 1^{er} degré
C.RUTILY, Chef d'Etablissement coordonnateur 2nd degré